

# Cahier des charges des Ateliers Scientifiques et Techniques

2013 - 2014



**Les ateliers scientifiques et techniques** sont un dispositif d'actions éducatives à caractère scientifique et technique soutenu par la Délégation Académique aux arts et à la culture (DAAC) du Rectorat de l'Académie de Lille.

## Quels sont les objectifs de ce dispositif ?

Les objectifs principaux des ateliers sont :

- la découverte par les élèves du monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers) par l'établissement de liens privilégiés avec les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens.
- Favoriser dans un groupe d'élèves le goût de l'interrogation et de l'expérimentation.
- Favoriser l'autonomie et le sens de la responsabilité de l'élève.

Ils portent ou associent différents domaines scientifiques. Ils font percevoir la dimension sociale, économique, éthique de la science et de la technologie.

Ils familiarisent les élèves avec l'histoire des sciences et celle des idées pour leur permettre de forger des repères temporels et de développer un point de vue critique. Ils font découvrir l'importance de l'information et de l'actualité scientifique, abordent les problèmes liés aux risques naturels et technologiques majeurs.

Ils permettent une entrée dans l'enseignement partagé d'histoire des arts

## A qui les ateliers scientifiques et techniques s'adressent-ils ?

Les ateliers s'adressent aux élèves volontaires des différents niveaux des collèges, des lycées, des lycées professionnels et des E.R.E.A. Il s'agit d'une activité facultative en dehors des heures d'enseignement.

Le projet s'appuie sur les enseignements scientifiques sans se substituer à eux et s'inscrivent dans une démarche plus globale faisant une large place à la démarche expérimentale et culturelle.

Ils se distinguent nettement en cela des travaux pratiques disciplinaires. Seront recherchés, d'une part, le décloisonnement des différents enseignements scientifiques et techniques, et d'autre part, les liens avec d'autres aspects de la culture.

## Comment se concrétise le partenariat ?

Le partenariat avec des professionnels issus des domaines scientifiques et techniques est obligatoire.

Ce partenariat doit se concrétiser par une participation effective de chercheurs, doctorants, ingénieurs, techniciens qui travaillent en collaboration avec les enseignants.

A titre indicatif quelques pistes de partenariat peuvent être évoquées : organismes de recherche, établissements de culture scientifique et technique, musées, universités, entreprises publiques et privées.

Dans le cas d'une action croisant sciences et arts, un partenariat peut également être envisagé avec un artiste et une structure culturelle, auquel cas, la DRAC peut être sollicitée.

## Quels sont les financements ?

Les projets sont financés sur la dotation globalisée de l'Etat pour les EPLE, sur moyens propres de l'établissement, éventuellement sur des reliquats de crédits.

Le Rectorat attribue à l'établissement d'enseignement public du second degré, un volant d'HSE pour l'équipe pédagogique.

La collectivité territoriale de référence pour les collèges peut participer au fonctionnement de l'atelier (déplacements des élèves, billetterie, fongibles...), en attribuant une subvention spécifique.

Des partenaires privés.

## Quels sont les critères d'éligibilité ?

- 1 – Collaborer avec un partenaire
- 2 -- Privilégier la pluridisciplinarité et familiariser un groupe d'élèves avec l'histoire des sciences et des idées
- 3 – Créer un lien avec l'enseignement partagé d'Histoire des Arts
- 4 – Proposer une dimension pédagogique innovante

## Liens de téléchargement du dossier de candidature



<http://daac.etab.ac-lille.fr/doscandidatureAST.doc> (word - formulaire à compléter directement sur PC)

### Pour plus de renseignements :

**DAAC :** [secretariat.daac@ac-lille.fr](mailto:secretariat.daac@ac-lille.fr)  
**DEVEP :** [devep-ets-actpedago@ac-lille.fr](mailto:devep-ets-actpedago@ac-lille.fr)